



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24149726

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise
de Liège division Marche-en-Famenne

le **9/10/24**

~~Le Greffier~~

~~Greffier~~

N° d'entreprise : **0460 063 575**

Nom

(en entier) : **Enseignement libre à Marche**

(en abrégé) : **ELMA**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue Nérette 2 à 6900 Marche-en-Famenne**

**Objet de l'acte : Nomination Réviseur , démission d'un administrateur et nomination de 2
nouveaux administrateurs**

En date du 19 juin 2023, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la nomination de la société privée à responsabilité limitée " CHRISTOPHE REMON &CO" en qualité de commissaire pour un terme de 3 ans (exercice 2023.2024.2025) expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31.12.2025.

Cette dernière société a désigné Christophe Remon, réviseur d'entreprise pour la représenter dans l'exécution de ce mandat. Les émoluments du commissaire sont fixés à 7.000 htva par an , débours et cotisations dues à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces émoluments feront l'objet d'une indexation annuelle fondée sur l'indice des prix à la consommation.

En date du 17 juin 2024, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité la nomination de Madame Laurence Renoy, domiciliée Rue de la Forêt 17 à 6900 Marche-en-Famenne ainsi que Monsieur Cédric Gratia domicilié Rue des champs 12 à 6950 Nassogne.

En date du 28 août 2024, l'organe d'administration a pris acte de la démission de Bruno Piscaglia avec effet au 20/08/2024. la coprésidence est assurée par Michel Noirhomme, Cédric Gratia et Luc Lambrecht.

Les soussignés Michel Jacqumin et Luc Lambrecht, agissant comme administrateur, certifie la présente déclaration sincère et complète.

Fait à Marche-en-Famenne, le 7 octobre 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).